

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-84-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À CRÉER LA NOUVELLE ZONE H04-407-4 ET À MODIFIER LES USAGES PERMIS ET NORMES APPLICABLES DANS LA ZONE C04-484 (GOLF DES LACS)

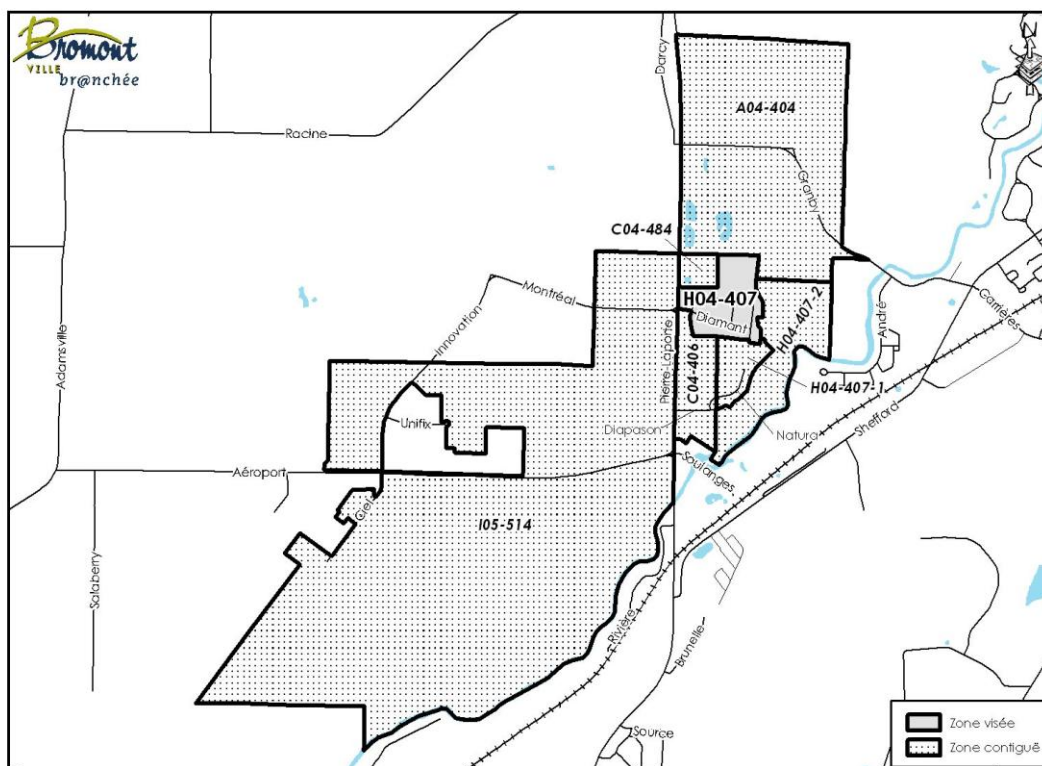
AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 6 juin 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté un premier projet de règlement numéro 876-84-2016, tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **lundi, le 4 juillet 2016, à 19h00**, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Bromont.

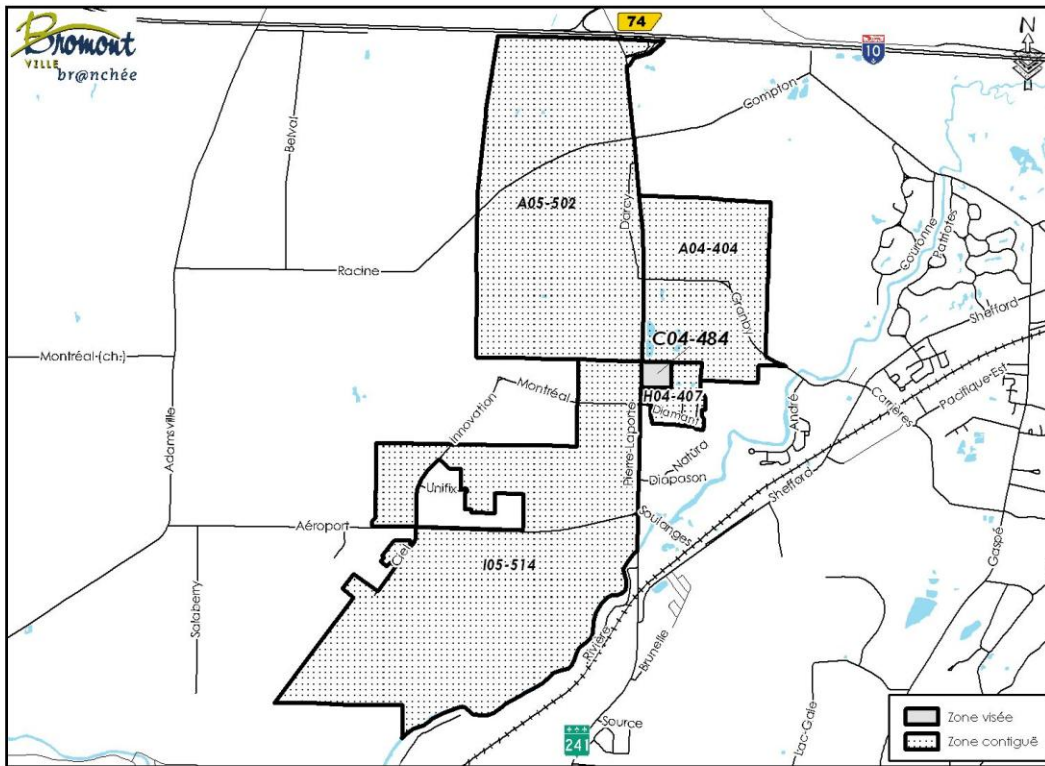
Que ce premier projet de règlement numéro 876-84-2016 vise notamment à créer la nouvelle zone H04-407-4 à même une partie de la zone H04-407.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée H04-407 et les zones contiguës constituant le secteur concerné :



Que ce premier projet de règlement numéro 876-84-2016 vise également à modifier les usages permis et normes applicables dans la zone C04-484 afin de permettre certains usages commerciaux dans la zone commerciale adjacente au boulevard Pierre-Laporte. Ledit projet vise notamment à permettre un projet de développement sur une portion du Golf des Lacs et à réviser les typologies résidentielles afin d'autoriser un projet de densité plus élevée. Ce projet prévoit en phase 1 un centre sportif avec terrain de tennis et piscine intégrés.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée C04-484 et les zones contiguës constituant le secteur concerné :



Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du Conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Ce premier projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie du premier projet de règlement numéro 876-84-2016 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h 45 à 12 h.

Bromont, ce 22^e jour de juin 2016.

La greffière,

Me Catherine Nadeau
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques